كتبها Administrator

الثلاثاء, 17 أبريل 2018 18:07 -

**Les Organisations de droits de l'homme**

**exigent que les Etas Unis, la Grand Bretagne et la France arr□ent de jouer le r□e de gendarme du monde et qu'ils assument leurs responsabilit□s pour la paix et la s□curit□et le respect de la Charte des Nations Unies**

**Les organisations signataires de cette d□claration condamnent la lancement par trois pays membres permanents du Conseil de S□curit□ les Etats Unis, la Grande Bretagne et la France d'une agression contre la Syrie, pays fondateur de l'Organisation des Nations Unies, sans aucun mandat ni d□cision du Conseil de S□curit□ violant ainsi le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies, en particulier le 4□me alin□a de l'article II de ladite Charte qui stipule que : « Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir □la menace ou □l'emploi de la force, soit contre l'int□grit□territoriale ou l'ind□pendance politique de tout □tat, soit de toute autre mani□re incompatible avec les buts des Nations Unies. »**

**Le Conseil de s□curit□n'a pas r□ussi □adopter le m□canisme g□n□ralement reconnu pour v□rifier l'utilisation ou non des armes chimiques.**

**Tout en exprimant notre forte condamnation de toute utilisation d'armes chimiques et des armes interdites, par qui que ce soit et o□ que ce soit, y compris en Syrie, nous demandons que l'□quipe de l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques puisse faire son travail sans entraves aucune, pour que la v□rit□sur les all□gations relatives □ l'utilisation d'armes chimiques soit r□v□□e et la pr□sentation des auteurs □ventuels de cet usage, s'il est prouv□, devant la justice internationale.**

**Dans ce contexte, les signataires affirment l'in□ligibilit□de tout □tat ou groupe d'□tats de se constituer □la fois juge d'instruction, procureur, juge prononçant la sentence et police l'ex□cutant.**

**Nous rappelons l'□chec du Conseil de s□curit□□□mettre une simple d□claration suite □l'utilisation de la force excessive et mortelle par la police isra□ienne pour disperser des manifestants palestiniens qui n'ont fait qu'exercer pacifiquement leur droit d'exprimer leur opinion, sur leur terre, sans constituer de menace pour personne, alors que les**

membres permanents n'h□sitent pas □prot□ger des groupes impliqu□s dans le terrorisme, dont la plupart se trouvent sur les listes du terrorisme.

Les signataires sont de plus en plus inquiets du fait que les trois pays concern□s violent l' article 33 de la Charte des Nations Unies, qui stipule que « Les parties □tout diff□rend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la s□curit□internationales doivent en rechercher la solution, avant tout, par voie de n□gociation, d'enqu□e, de m□diation, de conciliation, d'arbitrage, de r□glement judiciaire, de recours aux organismes ou accords r□gionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix. », surtout qu'un groupe d'enqu□teurs de l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques est arriv□□Beyrouth□ deux jours avant l'agression.

Cette agression tripartite viole □galement la r□solution de l'Assembl□e g□n□rale des Nations Unies 2734 (25eme session) du 16 d□cembre 1970 qui exige de tous les Etats □s'abstenir de recourir □la menace ou l'emploi de la force contre l'int□grit□territoriale et l'ind□pendance politique d'un Etat, et de s'abstenir d'organiser ou d'encourager des actes de guerre civile ou des actes de terrorisme sue le territoire d'un autre □tat.

Les organisations de droits de l'homme demandent avec insistance aux membres du Conseil de s□curit□ en particulier les membres permanents, de donner l'exemple dans le respect du droit international et son application de la m□me façon sur tous les pays qui le violent, y compris les membres permanents qui se sont autoproclam□s□ gendarmes du□ monde et n'h□sitent pas □ce titre □d□truire des pays, destituent des□ gouvernements et entrainent des zones enti□res dans des graves crises et guerres d□vastatrices, □rappeler qu'ils se sont d□j□appuy□s□ sur des dossiers fabriqu□s pour d□truire l'Irak et g□n□rer plus d'un millions de victimes □cause de mensonges de dirigeants mondiaux.

:Signatories

1. La F□d□ration syrienne des organisations et organisations des droits de l'homme (y compris 91 organisations, centres et organismes en Syrie)

2. Coordination Maghrebine des Organisations des droits humains (y compris 26 organisation)

3. La Coalition irakienne des organisations des droits de l'homme (y compris 53 organisations de d□fense des droits de l'homme)

4. R□seau d'ONG palestiniennes (137 organisations de d□fense des droits de l'homme et soci□□civile)

5. Collectif Marocain des instances des droits humains

6. Association Marocaine des Droits Humains

7. Commission arabe pour les droits de l'homme / Paris

8. Ligue tunisienne pour la d fense des droits de l'homme

9. Association jordanienne des droits de l'homme

10. Association des femmes arabes / Jordanie

11. Empowerment conomique pour les femmes / Jordanie

12. Forum d'Amman pour les droits de l'homme

13. Centre de Manara pour la justice sociale et les droits de l'homme / Jordanie

14. Ligue alg rienne de d fense des droits de l'homme

15. Khiam Centre de r adaptation pour les victimes de la torture / Liban

Une organisation y□m□hite pour la d□fense des droits et libert□s d□mocratiques 16.

Fondation Adalah pour les droits et libert□s / Y□men 17.

Coalition y□m□hite contre la peine de mort 18.

Centre pour le droit international humanitaire et les droits de l'homme / Y□men 19.

Association mauritanienne pour la promotion des droits 20.

Association des formateurs en droits de l'homme / Iraq 21.

Association Tunisienne pour la R□habilitation des Prisonniers 22.

Comit□s pour la d□fense des libert□s d□mocratiques et des droits de l'homme en Syrie 23.

Groupe islamique pour la paix / Irak 24.

L'Organisation kurde pour les droits de l'homme en Syrie (DAD) 25.

Organisation nationale pour les droits de l'homme en Syrie 26.

Comit□kurde pour les droits de l'homme en Syrie (Monitor) 27.

**Organisation arabe pour les droits de l'homme en Syrie. 28.**

**Organisation des droits de l'homme en Syrie - MAF. 29.**

**Organisation pour la D fense des Prisonniers d'opinion en Syrie - Rawanke. 30.**

**Le R seau pour la d fense des femmes en Syrie (comprenant 57 corps de femmes syriennes et 60 personnalit s syriennes ind pendantes). 31.**

**L'Alliance des femmes syriennes pour activer la r solution 1325 du Conseil de s curit 32.**

**R seau national syrien pour la paix civile et la s curit communautaire. 33.**

**Coalition syrienne contre la peine de mort 34.**

**R seau syrien de formateurs en droits de l'homme 35.**

**quipe nationale syrienne pour l'observation des lections. 36.**

**Ligue Mauritanienne des Droits Humains 37.**

**Association Mauritanienne des Droits Humains 38.**

**Instance Marocaine des Droits Humains 39.**

**Fondation OYOUNE des Droits Humains/ Maroc 40.**

**Organisation des Libert s d’Information et d’Expression 41.**

**Association Transparency Maroc 42.**

**Observatoire Amazigh pour les Droits et Libert s 43.**

**Forum Dignit pour les Droits Humains 44.**

**Association des Tunisiens en France 45.**

**Ligue marocaine pour la d fense des droits de l'homme 46.**

**Observatoire d'Abdel-Ilah au Maroc 47.**

**Association rurale pour les droits de l'homme / Maroc 48.**

**Centre pour les droits de l'homme pour la m moire / Maroc 49.**

**Forum civil au Soudan (une coalition de 54 organisations) / Soudan 50.**

**Al-Badia Association rurale pour les droits de l'homme / Jordanie 51.**

**Organisation arabe des femmes de Jordanie – AWO 52.**

**Centre d' udes d'Amman sur les droits de l'homme 53.**

**Damas le 17/4/2018**